

21.03.2019 - 10:46 Uhr

Congé d'adoption - La commission ne doit pas se défilier !

Bern (ots) -

Demain, le Conseil national risque d'enterrer le congé d'adoption. La commission qui avait la charge d'élaborer un projet de congé d'adoption propose à son conseil de classer l'affaire, à une seule voix près, celle de son président. Travail.Suisse plaide en faveur d'un repêchage de l'initiative parlementaire du démocrate-chrétien Marco Romano, qui avait été acceptée par les deux commissions compétentes.

Travail.Suisse, l'organisation indépendante des travailleurs et travailleuses, soutient le principe d'un congé égalitaire payé de 12 semaines accordé aux parents adoptant un enfant de moins de 4 ans. C'est une lacune de la politique familiale, le congé d'adoption n'étant pas prévue par la loi.

Pourtant, du temps est nécessaire aux parents pour favoriser le climat de confiance indispensable à l'enfant qu'ils accueillent. En Suisse, aucun des parents n'a le droit légal de bénéficier du temps nécessaire à cet accueil. La proposition du démocrate-chrétien Romano a été acceptée en 2015 par les deux commissions compétentes, celle du Conseil national et celle du Conseil des Etats. Il revenait donc à la première de revenir avec un projet concret. Mais tel ne fut pas le cas. Lors de sa séance du 15 novembre dernier, en l'absence de quatre membres, la voix du président UDC Thomas de Courten a fait pencher la balance en faveur d'une proposition de classement.

Travail.Suisse encourage les membres de la chambre basse à refuser un tel classement. La commission doit faire son travail et proposer un projet concret, pour respecter les décisions précédentes et pour supprimer l'inégalité de traitement entre parents naturels et parents adoptifs.

Contact:

Valérie Borioli Sandoz, Responsable Politique de l'égalité, 079 598 06 37

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100020454/100826150> abgerufen werden.